



Saint-Quentin en Yvelines, 25 juin 2015

Europcar annonce le succès de son introduction en bourse

- Prix de l'Offre : 12,25 euros par action
- Taille totale de l'opération : environ 879 millions d'euros pouvant être portée à 1.011 millions d'euros environ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.
- Europcar Groupe procède à une augmentation de capital d'un montant d'environ 475 millions d'euros.
- Le montant de la cession par Eurazeo et ECIP Europcar Sarl (les « **Actionnaires Cédants** ») de leurs actions s'élève à environ 404 millions d'euros pouvant être portée à 536 millions d'euros environ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.
- Début des négociations des actions d'Europcar Groupe sur le marché réglementé d'Euronext Paris prévu le 26 juin 2015 sous forme de promesses d'actions (« Europcar Prom »).
- Règlement-livraison prévu le 29 juin 2015.
- Début des négociations des actions prévu le 30 juin 2015.

Numéro 1 européen de la location de véhicules au cœur des nouvelles mobilités, Europcar Groupe annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A ; Code ISIN : FR0012789949 ; code mnémonique : EUCAR).

L'offre a été bien reçue par les investisseurs institutionnels français et internationaux et le Prix de l'Offre a été fixé à 12,25 euros par action.

A l'occasion de cette opération, Europcar Groupe a levé environ 475 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles et le montant de la cession par les Actionnaires Cédant s'élève à 404 millions d'euros d'actions existantes, dont 349 millions d'euros par Eurazeo. Le montant total de l'offre pourra être porté à 1.011 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Sur la base du prix d'introduction de 12,25 euros par action, la capitalisation boursière d'Europcar Groupe s'élève à environ 1,75 milliards d'euros.

Les négociations des actions d'Europcar Groupe débuteront le 26 juin 2015 (sous forme de promesses d'actions jusqu'au 29 juin 2015 inclus) et le règlement-livraison de l'Offre est prévu le 29 juin 2015.



L'Offre d'actions nouvelles a pour objectif principal de permettre au Groupe de réduire son endettement, de renforcer sa structure financière et d'accroître sa flexibilité financière en vue d'accélérer son développement et poursuivre le déploiement de son programme « Fast Lane ».

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles, soit environ 441 millions d'euros, sera principalement affecté au remboursement total des 324 millions d'euros en principal dus par la Société au titre des Obligations Subordonnées Existantes 2017 ainsi qu'au paiement d'une prime de remboursement anticipé (*redemption premium*) de 37 millions d'euros.

Lors de la réalisation de l'introduction en bourse de la Société, le produit net de l'émission des Nouvelles Obligations (actuellement sous séquestre) sera libéré et affecté en partie au remboursement des Obligations Subordonnées 2018 d'un montant de principal de 400 millions d'euros, ainsi qu'au paiement d'une prime de remboursement anticipé (*redemption premium*) de 19 millions d'euros.

Le solde du produit net de l'émission des Actions Nouvelles et des Nouvelles Obligations après ces opérations de refinancement, soit un montant d'environ 112 millions d'euros sera affecté aux besoins généraux du Groupe. Sur ce montant, jusqu'à 80 millions d'euros seront destinés à des investissements financiers, incluant des acquisitions et des partenariats, dans le cadre d'initiatives stratégiques au cours de la période 2015-2017, y compris jusqu'à 25 millions d'euros dans le cadre d'activités liées au Lab Europcar.

Commentant le résultat de l'opération, Philippe Germond, Président du Directoire d'Europcar Groupe, a déclaré : « *Nous sommes très fiers du succès de l'introduction en bourse d'Europcar et je tiens à le partager avec les salariés du Groupe qui travaillent tous les jours à son rayonnement dans le monde. Le vif intérêt rencontré auprès des investisseurs valide la qualité de la transformation menée avec Fast Lane depuis 3 ans, mais également les choix stratégiques centrés sur les services aux clients et les nouvelles mobilités. L'introduction en bourse va nous permettre d'accélérer notre développement et de jouer un rôle de premier plan sur le marché de la mobilité.* »

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon



Calendrier de l'Offre

Les négociations des actions d'Europcar Groupe sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Europcar Prom », débuteront le 26 juin 2015 à 9 heures (heure de Paris) jusqu'au 29 juin 2015 inclus, jour du règlement-livraison de l'Offre. A compter du 30 juin 2015, les actions d'Europcar Groupe seront négociées sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Europcar ».

Intermédiaires financiers

Deutsche Bank, Goldman Sachs International et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

BNP PARIBAS, HSBC, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et Morgan Stanley agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés et CM-CIC Securities agit en qualité de Co-Chef de File.

Rothschild & Cie agit en tant que conseil financier de la Société.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 12 juin 2015 sous le numéro 15-270, composé du document de base enregistré le 20 mai 2015 sous le numéro I.15-041, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 12 juin 2015 sous le numéro D.15-0099-A01, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.ipo.europcar-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la société, 2 rue René Caudron, Bâtiment OP, 78 960 Voisins-le-Bretonneux, France. Europcar Groupe attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base et de son actualisation et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions d'Europcar Groupe.



Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Europcar Groupe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Europcar Groupe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Europcar Groupe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement»), ou (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les actions d'Europcar Groupe sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Europcar Groupe n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Europcar Groupe n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Goldman Sachs International (ou toute entité agissant pour son compte) agissant en qualité d'agent de la stabilisation au nom et pour le compte de l'ensemble des Etablissements Garants (l'« Agent Stabilisateur »), pourra, sans y être tenu, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 25 juin 2015 jusqu'au 24 juillet 2015 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions d'Europcar Groupe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne (CE) du 22 décembre 2003. Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions d'Europcar Groupe et sont susceptibles d'affecter leur cours.